

à Monsieur Le Procureur
Du Roi

Monsieur,

Le soussigné a l'honneur de
vous exposer qu'il a occupé le
Moulin Fargol ferme compaignon
tisser, et dernier Secret de Douze
francs cinquante le soussigné
conformément à l'article VII de son
Loi sur les Livres, réclame son
rebut de sesdits dans son atelier
ou le prix de son comptant de son
sedit Livre. Néanmoins
pour éviter toute contestation à
l'avenir, il consent à ce que son travail
aille au sedit compaignon
moyennant que ce dernier lui fasse
convoiter le rebut que l'occupera
à qui le rebut sera remis en échange
d'un récipissé.

La réclamation de s'ieur Maga
est basée sur l'usage général admis



par le conseil de prud'hommes
M^r Le concurrençaire de police de Vain
est actuellement vacante de dit Livres
il se propose sans doute d'après vos
ordres de se remettre à quel que
à l'honneur de V^{tre}

JOURNALIER

1846

1847

114

Votre très humble

Serviteur

~~Auguste~~

port St. Pierre Paul, 38. n^o 3.

Voise

